



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 6 mai 2022
Délibération n° B2022-23

**Convention de cession avec ENEDIS
pour un support BT à Saint-Thonan**

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
- Collège Quimper Fousnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
- Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
- Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
- Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
- Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
- Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Convention de cession avec ENEDIS pour un support BT à Saint-Thonan

M. et Mme LE VERN ont demandé à Enedis d'obtenir la cession d'un support de distribution d'électricité abandonné lors de travaux sur le territoire de la commune de landerneau.

Au vu des éléments fournis avec le projet de convention, le Bureau, à l'unanimité, rejette la demande de M. et Mme LE VERN.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF